

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : — 3 mois, 5 fr.; 6 mois, 9 fr.; Un an, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — » 6 » 11 » 20  
Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 cent. à chaque demande de changement d'adresse.

CAHORS : A. LAYTOU, Directeur, rue Valentré.  
PARIS : HAVAS et C<sup>e</sup>, 8, place de la Bourse.  
On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on ne renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.  
Imprimerie A. Laytou.

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent  
RÉCLAMES — ..... 50  
La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été									
Arrivées à		Départs de		Arrivées à					
CAHORS	CAHORS	LIBOS	VILLENEUVE-SUR-LOT	AGEN	BERGERAC	BORDEAUX	PÉRIGUEUX	PARIS	
11 h. 16 <sup>m</sup> matin.	4 h. 40 <sup>m</sup> matin.	6 h. 45 <sup>m</sup> matin.	7 h. 17 <sup>m</sup> matin.	7 h. 45 <sup>m</sup> matin.	9 h. 16 <sup>m</sup> matin.	11 h. 42 <sup>m</sup> matin.	9 h. 52 <sup>m</sup> matin.	12 h. 51 <sup>m</sup> matin.	
5 h » soir.	1 » 00 » soir.	2 » 41 » soir.	3 » 52 » soir.	4 » 18 » soir.	5 h. 20 <sup>m</sup> soir.	8 h. 8 <sup>m</sup> soir.	5 » 52 <sup>m</sup> soir.	4 » 39 <sup>m</sup> »	
10 h 24 »	5 » 45 » »	7 » 39 » »	9 » 22 » »	9 » 41 » »	—	—	11 » 7 » »	2 » 48 » soir.	

Train de marchandises facultatif : { Départ de Cahors — 5 h. «<sup>m</sup> matin.  
Arrivé à Cahors — 8 h. 56<sup>m</sup> soir.

Train de foire. { Départ de Libos. — 7 h. 10<sup>m</sup> matin.  
Arrivée à Cahors. — 9 h. 15<sup>m</sup> matin.

Cahors, 15 Novembre.

## REVUE DES JOURNAUX

### Gazette de France.

M. le maréchal Canrobert a adressé la lettre suivante, aux électeurs sénatoriaux de la Charente qui l'ont nommé dimanche dernier :

MM. les électeurs sénatoriaux du département de la Charente.

Messieurs,

Malgré de pressantes instances, j'avais, à plusieurs reprises, décliné la candidature au Sénat qu'un grand nombre d'entre vous m'avaient fait l'honneur de m'offrir.

Vous n'avez pas cru devoir vous arrêter devant mes scrupules. Vous me conférez un mandat que, pour plus d'une raison, je n'ambitionnais pas.

Je l'accepte, cependant, comme un hommage que vous avez voulu rendre à l'armée dans la personne du doyen de ses chefs, et comme un devoir auquel j'aurais mauvaise grâce à me soustraire aujourd'hui devant une persistance aussi honorable pour moi !

Veillez agréer, messieurs les électeurs, avec l'expression de ma gratitude, pour l'éclatant témoignage de sympathie que vous avez bien voulu me donner, l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Mal CANROBERT.

Ainsi que nous l'avons annoncé, avant-hier, l'acceptation du Maréchal a produit une impression défavorable sur le gouvernement. La République française s'est rendue l'interprète de ce sentiment en publiant ce qui suit :

Le maréchal Canrobert vient d'accepter le siège au Sénat que lui ont offert les électeurs de la Charente. Il accepte, en outre, comme un devoir, le mandat que ceux-ci lui ont conféré. M. Canrobert adhère donc au programme du comité qui a patronné son élection. Or, ce programme est un acte d'hostilité contre le gouvernement établi. En s'y ralliant le maréchal a dû comprendre qu'il renonçait, du même coup, à ses fonctions de président de la commission de classement des officiers de tous grades d'état-major, d'infanterie et de cavalerie proposés pour l'avancement au choix. C'est ainsi, croyons-nous, que sa détermination aurait été interprétée par le ministère.

Nous ne pouvons que déplorer l'erreur politique de M. le maréchal Canrobert. La coterie qui l'a entraîné à Cahors et à Angoulême, pour abriter, sous un nom glorieux, ses passions, ses intérêts et ses pauvres espérances, est seul responsable de l'irritation gouvernementale. S'il s'était présenté dans le Lot comme uniquement l'homme de l'armée, M. le maréchal Canrobert serait sénateur.

Do reste, nous sommes loin de désespérer de voir le Maréchal reconnaître son erreur politique, au milieu du grand mouvement qui éloigne de plus en plus de l'Empire les populations éclairées. Condé, lui aussi, fut exploité par une coterie ; mais il comprit qu'il s'était dévoyé, et, revenant sur ses pas, il abandonna ceux qui s'étaient emparé de lui pour se ranger du côté de la France.

Quant à nous, qui avons été contraints de combattre M. le maréchal Canrobert, en janvier dernier, si nous avons besoin d'une justification, les électeurs sénatoriaux de la Charente, fervents amis de Jérôme Napoléon, se seraient chargés de nous la fournir.

Le fanatisme sectaire qui anime certains républicains, et qui leur fait substituer à la vieille notion de la religion d'Etat celle d'une « irrégion d'Etat », frappe les esprits pourtant les plus favorables à la politique de gauche. Nous détachons d'un article récent publié par M. de Pressensé dans la *Revue politique* les lignes suivantes :

Il faut à tout prix faire disparaître l'équivoque qui confond le caractère laïque de l'Etat avec la négation de toute foi. On ne voit pas que, s'il se faisait irrégion d'office et d'autorité, il cesserait d'être neutre et laïque : l'irrégion d'Etat n'est que l'ultramontanisme à rebours. Le seul remède contre une religion fautive est une religion vraie. Il ne servirait de rien d'échanger une servitude contre une autre qui ne la vaut pas, car, de tous les esclavages, le plus vil, le plus indestructible, est celui qui courbe l'homme devant la matière et ne lui fait reconnaître d'autre souveraineté que la force.

### France.

De quoi est formée la majorité républicaine ? D'hommes arrivés des points différents du passé, mais ralliés tous à cette conviction, qu'en dehors de la République, la France ne trouverait que l'anarchie et la guerre civile.

Pensent-ils qu'une seconde de défaillance, ou même de défaut de vigilance, n'ouvrirait pas la porte aux convulsions que leur patriotisme a voulu éviter.

L'extrême gauche, formée des républicains les plus ardents, se figure-t-elle que les grandes masses profondes des campagnes sont derrière elle ? Non, sans doute, et ses membres ont trop de perspicacité pour oublier qu'un député ne représente pas seulement ceux qui l'ont élu, mais même ceux qui ont voté contre lui. Il a le devoir de tenir compte des idées, des croyances, des passions de ses adversaires.

Chaque groupe veut la République avec fermeté. Qu'il fasse donc des concessions.

On raconte que, dans un conciliabule précédant la conspiration du général Mallet, un des conjurés parla d'épurer le parti après le succès. On lui fit remarquer qu'on n'était encore que cinq. Cette anecdote vraie montre la tendance des hommes à se diviser dans la victoire, avant cela même, dans ses espérances. Résistons à cette tentation et soyons unis tous pour affermir la République ; car avant de savoir s'il vaut mieux être républicain conservateur, radical, juste-milieu, modéré ou impéteur il faut serrer nos rangs pendant de longues années encore, et être tous conservateurs de la République.

### Soir.

Cent vingt-trois millions d'excédant ? Ce chiffre prodigieux n'est pas sans dérouter quelque peu les feuilles qui persistent à trouver que tout est pour le pis dans le monde républicain.

Elles ont beau répéter que la misère est de plus en plus profonde en France, que jamais on n'a vu autant de crimes causés par la faim, que toutes les industries, toutes les branches du commerce sont dans le marasme le plus navrant : elles sont obligées d'enregistrer ces cent vingt-trois millions d'excédants de recettes, sur lesquels le fisc ne comptait pas.

L'Empire a jeté la France dans une aventure qui nous a coûté dix milliards et a fait mettre à la charge du peuple 700 millions d'impôts de plus par an.

La République, à force d'ordre, d'économie, a déjà déchargé la nation de 300, de 400 millions d'impôts, et elle continuera courageusement, avec le concours des contribuables, cette œuvre de réparation et d'émancipation du travail.

### On lit dans la France :

« Le départ de Paris du général Cialdini nous inspire des regrets, à cause des qualités personnelles de l'homme éminent qui nous quitte. »

La France a, sans doute, oublié que le général Cialdini, complice de Napoléon III dans le guet-apens de Castelfidardo, osa dénoncer, par un ordre du jour resté célèbre, les troupes pontificales, comme des « sicaires et des bandes d'ivrognes. » C'était une armée vaincue, composée en grande partie de Français, que cet Italien insultait ainsi ! Il ne s'était pas contenté de les écraser, il s'efforçait encore de les déshonorer !

Le bourreau était devenu insulteur public !

Donc, la France regrette l'homme qui a outragé et diffamé les Français les plus illustres. Libre à elle ! Tous les goûts sont dans la nature.

Le goût... actuel de M. de Girardin pour le général Cialdini et l'Italie « une » a cependant le droit de nous surprendre. N'est-ce pas M. de Girardin qui a écrit :

« En 1859, lorsque le *Siècle* et tous les soutiens de la fameuse théorie des nationalités, adoptée par le comte de Bismarck, applaudissaient à la guerre de la France contre l'Autriche en faveur de l'Italie, j'étais le seul écrivain appartenant à l'opinion libérale qui protestât. Sans la guerre d'Italie, qui donna naissance à l'unification italienne, et porta à l'Autriche un coup mortel, est-ce que la guerre de 1866, est-ce que l'unification germanique eût été possible ? »

La France a la mémoire courte, elle oublie les triste rôle joué par Cialdini, en 1860, aussi facilement que les divers rôles joués, depuis vingt-cinq ans, par M. de Girardin.

## INFORMATIONS

### Abd-el-Kader.

Plusieurs journaux annoncent la mort d'Abd-el-Kader. Singulière coïncidence : l'ancien émir d'Algérie, si cette nouvelle se confirmait se serait éteint à Damas, au moment même où l'on inaugurerait à Nantes le monument funèbre de Lamoricière à qui il remit son épée lorsqu'il renonça à la lutte contre la France.

C'est une grande figure qui disparaît, la dernière peut-être du monde de l'Islam.

Abd-el-Kader, troisième fils Sidi-el-Hadji-Maheddin, marabout de la province d'Oran, était né près de Mascara, en 1807. Son rôle politique militaire commença presque au début de nos guerres d'Afrique. Il voulut affranchir son pays aussi bien de la nomination ottomane que de la nomination française. Dès 1832, il assiégea Oran. On connaît ses exploits pendant quinze ans sur cette d'Afrique, où il tint tête, avec une indomptable énergie, à Clausel à Bugeaud, à Lamoricière, auquel il ne se rendit qu'après avoir épuisé ses dernières ressources, en 1847.

La capitulation le laissait libre de se retirer

soit à Alexandrie, soit à Saint-Jean-d'Acre. Mais le Gouvernement, ne ratifiant pas ces conditions, emprisonna l'émir d'abord au fort Lamalgne, puis au château de Pau, et enfin au château d'Amboise, où il resta détenu jusqu'au moment de l'Empire. Napoléon III lui rendit la liberté promise par la capitulation, se contenant de la parole jurée sur le Coran de ne plus porter les armes contre la France.

Abd-el-Kader a tenu son serment, et, retiré à Damas, il a toujours témoigné une grande sympathie à la France, notamment lors des massacres de Syrie, où il prit énergiquement la défense des chrétiens.

Il reçut, à cette occasion, le grand cordon de la Légion d'honneur.

Il y a deux ans, Mgr le duc d'Aumale avait commandé à M. Paul Dubois la statue équestre du connétable de Montmorency.

Depuis ce temps, l'artiste a fait seize projets qu'il a soumis au prince. L'une des cires représente le cheval du connétable lancé au galop. Une autre le montre au repos. Ici, le connétable menace de l'épée des ennemis invisibles. Là il semble être, calme et digne, au milieu de ses officiers.

C'est cette esquisse qu'a adoptée le prince, à cause du cadre même où doit être placée la statue : le terre-plein du château de Chantilly.

Le connétable qui y figurera est non pas Henri de Montmorency, dont on voyait la statue avant la Révolution, mais son père, le célèbre Anne de Montmorency, qui fut fait connétable par François I<sup>er</sup>.

Un détail à propos de la statue du connétable Henri : Elle a été renversée en 1793 par des citoyens peu artistes, qui l'ont envoyée à la Monnaie, pour en faire des gros sous.

Ajoutons que le duc d'Aumale a chargé M. Guillaume d'exécuter en marbre la statue de Bossuet, et M. Thomas celle de La Broyère. Enfin, M. Auguste Cain, doit lui livrer deux groupes de chiens de Saint-Hubert, la belle race si française.

Ces deux groupes en bronze seront placés à l'entrée du château de Chantilly, comme on en voyait du temps du prince Condé.

La Patrie publie les détails suivants sur la récolte du blé en Angleterre :

L'estimation de la récolte du blé n'a guère été possible avant l'époque de l'année où nous sommes ; ce n'est qu'avec les renseignements réunis aujourd'hui de toutes parts que l'on peut se faire une idée exacte de la situation, et en déduire les conséquences plus ou moins graves qui peuvent en résulter.

La récolte en Europe a été on le sait, généralement mauvaise cette année, et la plupart des Etats auront à souffrir de la disette du blé. En ce qui concerne l'Angleterre, les estimations des journaux les plus autorisés signalent un déficit considérable.

D'après les évaluations qu'on considère généralement comme exactes, la qualité du blé propre à la consommation récolté dans les Royaumes-Unis atteindrait à peine 5,990,000

quartiers, qui, ajoutés à 855,750 quartiers réservés pour les semailles, donnent un total de 6,845,750 quartiers ou environ 54,766,000 boisseaux ; ce qui représente à peu près la moitié d'une bonne récolte ordinaire.

La valeur du blé à importer en Angleterre pour combler ce déficit est estimé devoir s'élever à la somme énorme de 46,000,000 de livres sterling. Dans cette somme, l'augmentation du prix du blé seule est comprise pour un chiffre de 16 à 17 millions de livres sterling.

Cette situation est commune à la plupart des Etats de l'Europe. La misérable récolte de cette année produira inévitablement des effets désastreux sur l'agriculture, et l'on peut s'attendre à voir la classe pauvre souffrir de l'augmentation des prix, qui n'a sans doute pas encore atteint son maximum.

Les élections pour le Conseil d'Etat qui ont eu lieu à Genève, ont donné les résultats suivants :

Votants :	19,937
MM. Chavet.....	12,772 voix.
Carteret.....	6,927
Gavard.....	6,828
Bourdillon...	6,657
Cambessèdes..	6,602
Ador.....	6,405
Dufour.....	6,401

MM. Vautier, Chalumeau, Hérédier, radicaux n'ont pas été réélus.

C'est une victoire pour les conservateurs qui ont maintenant la majorité au conseil d'Etat ; M. Carteret n'a aucune chance d'être réélu président, et tout porte à croire que la crise de lutte et de persécution va entrer dans une phase d'apaisement.

Calvin était resté là avec sa haine et son orgueil ; le citoyen Carteret l'avait fait revivre, mais il avait oublié l'intelligence et la science de Calvin.

Les églises fermées au culte catholique, les prêtres expulsés, la manière hypocritement légale dont avaient lieu ces abus de pouvoir, tout cela tendait à perpétuer la sombre légende de l'intolérance Genève.

Mais enfin Genève devient libre.

On lit dans la correspondance du *Journal de Rouen*, généralement attribuée au fils de M. Jules Simon :

« M. Ferry a fait encore un voyage, mais cette fois, il n'est allé que jusqu'à l'Hôtel-Dieu. La visite n'était pas annoncée. Le ministre pénétra avec M. Gréard et M. Zévort dans le laboratoire des cliniques. Il n'y avait que le préparateur, un savant physiologiste qui ne s'intéresse aux hommes que quand ils sont morts. — Qu'y a-t-il pour votre service? — Je suis M. Ferry. — Et que voulez-vous? — On lui explique que c'est le ministre. — Regardez, monsieur, faites comme chez vous. — Et il se remet à son sujet.

**Les Capitaux**

ENGAGÉS DANS LES GRANDES COMPAGNIES DE CHEMINS DE FER.

Au moment où l'on se préoccupe de la question du rachat des chemins de fer par l'Etat, pour lequel s'est prononcée la commission parlementaire, il importe de se rendre compte des capitaux considérables engagés dans ces entreprises. Nous prenons la statistique de ces capitaux, dans les derniers relevés officiels qui s'arrêtent au 31 décembre 1878. On pourra ainsi se rendre compte de l'intérêt que présente, pour la fortune publique, la mesure projetée et qui aurait les sympathies du gouvernement.

Voici, pour chaque Compagnie de chemins de fer, le montant total des actions et des obligations émises au 31 décembre 1878 :

	Titres.
Est.....	3.646.349
Orléans.....	3.482.741
Lyon.....	6.769.222
Midi.....	2.748.840
Nord.....	2.743.858
Ouest.....	3.948.996
Ensemble.....	23.340.006

Cette immense quantité de titres représente

en valeur les capitaux suivants :

Est.....	1.279.046.417
Orléans.....	1.421.280.748
Lyon.....	2.236.164.372
Midi.....	860.129.758
Nord.....	931.043.046
Ouest.....	1.242.256.803
Total.....	7.969.920.814

En tenant compte des émissions qui se sont faites pendant le premier semestre de l'année courante, on peut aisément chiffrer à 8 milliards le capital engagé dans les grands réseaux de chemins de fer.

Une partie de ce capital a été amortie mais la valeur des titres restant en circulation est encore extrêmement élevée ; on ne risque pas de se rompre en l'évaluant à 7 milliards 500 millions.

On admettra certainement que, si les projets de rachat prenaient quelque consistance, il en résulterait sur le marché de ces valeurs un trouble dont la récente panique ne donne qu'une idée incomplète.

Le jour où un semblable projet serait présenté aux Chambres, et avant même qu'on pressentit la décision du Parlement, une baisse rapide et étendue se produirait sur les actions et obligations.

Il n'est personne au courant de la Bourse qui ne croie que cette dépréciation fût inférieure à un cinquième des cours cotés. Pour l'ensemble des valeurs de chemins de fer, cette dépréciation serait, par conséquent, de 1,500 millions, et peut-être davantage.

Telles sont les perspectives dont nous menaceraient les promoteurs des projets de rachat. Il est impossible de considérer sans émotion une semblable éventualité.

**CHRONIQUE LOCALE**

ET MÉRIDIONALE

Par arrêté du Ministre des finances, en date du 6 novembre, ont été nommés :

M. Bessac, percepteur de Penne (Lot-et-Garonne) 3<sup>e</sup> classe, à la perception de Latronquière (Lot), 4<sup>e</sup> classe

M. Moreau, percepteur de Latronquière (Lot) 4<sup>e</sup> classe, à la perception de Penne (Lot-et-Garonne), 3<sup>e</sup> classe.

Par décision en date du 6 de ce mois, M. le Ministre des travaux publics a approuvé le tracé du chemin de fer de Montauban à Brives, sauf les quatre kilomètres au départ de Montauban qui demeurent réservés.

M. Cagant, lieutenant au 7<sup>e</sup> de ligne est nommé capitaine au 35<sup>e</sup>.

M. le ministre des finances, de concert avec le ministre de l'instruction publique ; va présenter à la rentrée un projet de loi tendant à prélever sur les excédants disponibles des exercices antérieurs à 1879 un somme de 15 à 20 millions qui serait employée à l'amélioration ou à la reconstruction des lycées de l'Etat.

Le ministre de la guerre a récemment adressé aux autorités et aux agents de son administration, ainsi qu'aux préfets et sous-préfets, une instruction et une circulaire qui règlent, conformément aux prescriptions de la loi et du décret de 1877, sur les réquisitions militaires, les mesures à prendre pour la réquisition des chevaux, des molets et des voitures attelées, en cas de mobilisation de l'armée.

Parmi ces dispositions, il en est qui intéressent les magistrats du ministère public, et que le garde des sceaux vient de porter à leur connaissance. Ces dispositions sont relatives aux demandes adressées par les commandants des bureaux de recrutement, pour obtenir des procureurs généraux de poursuivre les propriétaires d'animaux et de voitures requis par l'autorité militaire et qui n'auraient pas été amenés dans le délai fixé.

**UNIVERSITÉ DE FRANCE.**

Les épreuves de la licence ès-science, commenceront le mercredi 19 novembre.

Le registre d'inscription sera clos le lundi 17 du même mois.

Avant-hier, à dix heures, une explosion a eu lieu à la cartoucherie de l'arsenal de Toulouse.

On compte de nombreux blessés, quinze femmes et sept hommes ont été portés à l'hôpital. Il n'y a pas de morts.

**COUR D'ASSISES DU LOT.**

Présidence de M. de Tholouze, Conseiller à la Cour d'appel d'Agen.

Audiences des 11 et 12 novembre.  
Affaire Rispal, André. — **Assassinat.**

Le 21 juin dernier, vers les dix heures du soir, un vieillard du nom de Valeille Jean, âgé de 69 ans, propriétaire, forgeron et vétérinaire, était victime de coups mortels, dans sa demeure, située au village de Paunac, commune de Cazillac. Aux cris qu'il avait poussés, des voisins étaient accourus, avaient pénétré dans la maison, dont la porte était ouverte, et il avait aperçu Valeille, debout, appuyé contre son lit, cherchant à arrêter, avec ses vêtements, le sang qui coulait en abondance des blessures qu'il avait reçues au cou. Il avait les pieds couverts de sang. Le plancher de la chambre, tous les objets de literie étaient également ensanglantés, et au pied du lit surtout, l'on pouvait voir de larges flaque de sang.

Valeille fut immédiatement l'objet des premiers soins ; il avait conservé toute sa connaissance, et quand on lui demanda quel était son assassin, il répondit : « C'est un fier et un dégourdi, il m'en voulait depuis longtemps, on le connaîtra bien. » Il expira quatre heures après, sans avoir pu fournir des indications précises sur son meurtrier.

L'examen médical du cadavre, qui eut lieu le lendemain, donna lieu de constater que la mort avait pour cause l'hémorragie déterminée elle-même par l'abscision, à l'aide d'un instrument tranchant, des veines jugulaires ; de plus, cet instrument a paru incontestablement être un tranchet de cordonnier.

Cependant l'assassin demeurait inconnu ; la victime, entourée des sympathies publiques, n'avait pas d'ennemi particulièrement désigné. Les investigations de la justice furent longtemps égarées par les insinuations perfides de la femme Gavet, épouse Rispal, dont les accusations téméraires ont été démontrées sans portée.

Mais vers le 1<sup>er</sup> juillet, l'opinion publique fixa énergiquement et obstinément ses soupçons sur un nommé Rispal, André, âgé de 69 ans, cordonnier au village de Paunac, mari de la femme Gavet, prénommée, et un des proches voisins de l'infortuné Valeille.

Des charges d'une gravité extrême ne tardèrent pas à confirmer ces soupçons.

Le dimanche 13 juillet dernier, les époux Rispal revenaient de Martel où ils étaient allés passer la journée ; le sieur Montial Antoine, du village de Paunac, qui suivait la même route, et qui était en avant sur eux, les ayant reconnus, eut l'idée de se cacher, pour essayer de surprendre la conversation que les époux Rispal pouvaient avoir entre eux. Cette idée lui fut suggérée par les soupçons qui planaient sur Rispal, qu'on supposait dans le pays, être l'assassin de Valeille. Il quitta le chemin avant d'arriver à eux, afin de ne pas être aperçu, et suivant une friche, il alla se cacher derrière un mur qui bordait le chemin ; il était huit heures du soir. Il attendit environ dix minutes au bout desquelles ils arrivèrent ; quand ils passèrent près de lui, il entendit très-distinctement Rispal dire à sa femme : « Dis toujours la même chose, nous ne risquons rien, il n'y a point de preuves, ni rien du tout. » Sa femme lui répondit : « N'ayez pas peur, je dirai toujours la même chose. »

Rispal n'a pas de bons antécédents : d'un caractère brutal et emporté, il est haineux, vindicatif, et des actes nombreux font connaître ses mauvais instincts.

Reconnu coupable avec admission de circonstances atténuantes, Rispal Antoine, a été condamné à dix ans de réclusion.

Ministère public : M. Waller, procureur de la République.  
Défenseur : M<sup>e</sup> Lurguie.

On écrit de Toulouse, qu'une dame Gaillard, de Carbonne, a été reçue, samedi, pharmacien, après un brillant examen. C'est un fait qui, dit-on, ne s'était jamais produit à l'école de médecine de Toulouse.

On signale d'Agonac, à l'*Avenir de la Dordogne*, deux cas de longévité extraordinaires et qui méritent d'être cités :

M<sup>lle</sup> de Montagut de la Seguenie est morte mardi, à l'âge de 100 ans et l'on remarquait à ses obsèques une de ses métayères, âgée de 104 ans, qui n'a jamais quitté la métairie où elle habite actuellement.

**Théâtre de Cahors.**

L'opérette s'est fait, dès son apparition sur les scènes parisiennes, une spécialité de gailardises, qui dépassent de beaucoup ce que se

permettaient nos pères au temps des farces de Brunet, de Flore, et d'Adégonde. Avec la permission du public, souverain maître et juge, ce genre, souvent par trop échevelé, a sauté à pieds joints sur les derniers vestiges du décorum. Au théâtre, une mise décente n'est plus de rigueur, et jamais, comme depuis quelques années, on n'a cabriolé plus gaiement dans les sentiers mal tenus de la morale indépendante.

*La Jolie Parfumeuse*, qui était la grande attraction du spectacle de jeudi, est une grivoiserie tombée, depuis longtemps, dans le domaine de la banalité.

Au 1<sup>er</sup> acte, un noble débris des roués de la Régence, le marquis de la Cocardière, par un subterfuge de la dernière invraisemblance, réussit à enlever, le jour de ses noces, la femme de Bavolet, son filleul ; Ce dernier, éperdu, éploré, chercha son épouse pendant tout le 2<sup>e</sup> acte, et la retrouve chez lui au 3<sup>e</sup> acte, en train de débiter tranquillement de la poudre de riz, des fleurs d'iris et de l'essence de rose, le lendemain de cette nuit passée au dehors du giron conjugal.

Telle est, en peu de mots, toute cette intrigue sur laquelle Offenbach a fait une musique gracieuse, . . . mais qui ne laisse rien. Le grand défaut du maestro c'est de se répéter. Après *Orphée, la Belle-Hélène, la Grande Duchesse et le Pont des soupirs*, les partitions qui suivent ces chefs d'œuvres du genre, ne sont plus que des réminiscences prises à droite et à gauche dans les ouvrages que nous venons de citer.

Nous n'avons pas l'intention de lapider M. Hector Crémieux, l'auteur du libretto de *la Jolie parfumeuse*, c'est un homme d'esprit qui s'est fourvoyé, une fois n'est pas coutume.

M. Landrin s'est très-bien mis dans la peau de *la Cocardière*, et avec M. Portalier, qui possède une voix très-sympathique, il a été vivement applaudi.

Dans la phalange féminine, tous les applaudissements ont été pour la toute charmante M<sup>me</sup> Portalier, qui a tenu à nous prouver qu'elle sait faire les vocalises. Quel dommage qu'elle n'ait pas la voix assez étendue pour remplir l'emploi de première chanteuse.

En somme, *la Jolie parfumeuse* a été convenablement interprétée, et le public s'est retiré fort satisfait de sa soirée.

Comme lever de rideau on nous a servi *la Tasse de thé* ; et les spectateurs l'ont savourée avec un vrai plaisir.

MM. Landrin, Coder et M<sup>me</sup> Colomb, ont assez bien interprétée cette fine comédie de Vaudeville qui offre de grandes difficultés.

Terminons cette causerie par un petit conseil à M. Morvaud.

Sans aller chercher des drames à effet qui nécessitent une grande mise en scène, il n'en manque certes pas dans le répertoire qui laisseraient aux gourmets dramatiques de Cahors, toutes leurs illusions, et qui seraient très faciles à représenter sur nos scènes de province. *La grâce de Dieu*, par exemple, est un chef-d'œuvre du genre qui serait favorablement accueilli, et que la direction pourrait monter à peu de frais. (Un vieil abonné).

**Spectacle du Dimanche 15 novembre.**

Première représentation de **Monte-Cristo**  
Drame en 5 actes et 9 tableaux, par MM. Alexandre DUMAS et Auguste MAQUET.  
Bureaux : — 7 heures 1/4.

**CALENDRIER DU LOT. — Novembre.**

JOUR	SAINTS	FOIRES.
16 Diman.	s Nempheuse.	
17 Lundi.	s Grégoire.	Cremps, Prayssac, Espédaillac, Gigouzac, Vayrac.
18 Mardi.	Délic de s P.	Beauregard, Belmont, St-Caprais, St-Pantaléon, l'Hôpital-St-Jean.
19 Merer.	s Elisabeth.	Duravel.
20 Jeudi.	s Félix de V.	Esclauzels, Lascabane, Saint-Jean-de-Laur, Calès, Caniac, Gramat, Milhac, Salviac.
21 Vend.	Prés. de a S.	Montdoumerc.
22 Samedi	s Cécile.	Montredon, St-Céré, St-Germain.

Lunaisons du mois de Novembre.  
 ☉ D. Q. le 7, à 6 h. 5 du matin.  
 ☽ N. L. le 14, à 0 h. 48 du matin.  
 ☿ P. Q. le 20, à 7 h. 4 du soir.  
 ☾ P. L. le 23, à 9 h. 7 du soir.  
 Les jours diminuent de 1 h. 22 m.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS  
du 8 au 15 novembre.

Naissances.

Couvat, Desvergues, Place Thiers.  
Bonnet, Germain, Place Nationale.  
Savary de Saussais de Verniant, Jeanne, Petite-Chartreuse.  
Guinot, Marie, rue St-Pierre.  
Berthie, Jean, rue de l'Université.  
Jelpouzet, Jeanne, rue du Piot.

Mariages.

Garrigues, Jean, et Bories, Bouriat.  
Bergon, Bernard, et Moudrand Marie  
Decremps, Jean, et Guiraudet, Anne.  
Cellié, Antoine, et Vertut Catherine.

Décès.

Gaubert, Henri, 15 mois, Boulevard-sud.  
Martin, Anne, 55 ans, Quai Ségur.  
Simonis, Louis, 56 ans, à Cabessut.  
Pons, Jean, 37 ans, sur la route de Toulouse.  
De Labondie, Lucie, 77 ans, Boulevard-nord.  
Vialatte, Louise, 6 ans, (hospice).  
Pons, Marie, 68 ans, Place Ste-Ursule.  
Lachaise, François, 75 ans, (hospice).  
Pariel, Pierre, 77 ans, à Frayssinet.

Pour la chronique locale, A. Layton.

VARIÉTÉS

Discours de M. LÉON CIEUTAT substitut du Procureur Général, à l'Audience solennelle de rentrée du 4 novembre 1879 de la Cour d'Appel d'Agen.

Un Magistrat du XVI<sup>e</sup> siècle

GÉRAULD DE MAYNARD

de St-Céré (Lot).

(suite)

Parmi ses professeurs, Gérald s'attacha plus particulièrement à la personne et aux leçons du célèbre Fernand (2), qu'il trouvait selon son esprit et son cœur. Il suffit de parcourir, en effet, les pages du disciple, pour constater, d'une part, sa vive admiration et, d'un autre côté, la correspondance affectueuse du Maître. Ainsi, dans mille circonstances, Fernand est signalé comme « vray jurisconsulte du passé, père et protecteur, en son temps, de l'Université, quant au Droit civil, en Tholose. » Plus loin on ne le nomme « qu'avec respect; » ailleurs, on rappelle « qu'il interprétait, avec concours innombrable d'auditeurs, les titres du Code. » Les éloges de reconnaissance sont aussi fréquents et enthousiastes que justifiés : Gérald n'a-t-il point reçu de lui « des Répétitions et mémoires à la main et qu'il désirerait, pour le lieu public, avoir loisir et commodité de faire mettre en lumière... » N'est-ce point « sous ce oculé et capable personnage qu'il a fait sa profession et passé ses degrés audit Tholose à l'année 1552 à 1558 (3). » Par là, il est aisé de recomposer le caractère et la vie pleine d'estime, non moins que le mérite intellectuel du disciple qui a su conquérir la confiance d'un tel maître. C'est avec un autre accent que les autres professeurs sont nommés dans le Livre des Arrêts, sans que l'on puisse, cependant, élever un reproche de partialité peu équitable : Roussel ou Rossel et Coras deviennent l'objet de fréquentes citations avec le tribut de louanges qui leur est dû. Celui-ci, entre tous, jouissait d'une haute influence, que lui assurait sa double qualité de professeur et de conseiller au Parlement; aussi Gérald n'a garde d'oublier les 4,000 élèves qui se pressaient autour de sa chaire, en 1554.

Ainsi préparé et mûri avant l'âge, par sept années de fortes études, Gérald se trouvait en mesure d'aborder les rudes et difficiles luttes du barreau; mais, cédant à une inclination bien légitime, son père, parvenu aux limites de l'existence, était impatient de le rappeler pour lui transmettre sa charge de judicature de Saint-Céré. C'est ce qui eut lieu aussitôt dès 1558, par la résignation du titulaire et l'agrément de Henri de la Tour d'Auvergne, vicomte de Turenne, seigneur Haut Justicier, ou plutôt du gré de ses tuteurs, car il venait à peine de naître (1). Il eut pu, du reste, être investi plus tôt, d'après la législation du temps, car il n'avait que 21 ans; mais, malgré son extrême jeunesse, il devait être rassuré par l'expérience paternelle à laquelle il est heureux de rendre de fréquents hommages. Elle lui était non seulement précieuse mais encore nécessaire au sortir des écoles, alors que l'âge de 25 ans, requis pour les conseillers, provoquait ses railleries :

Nam malè Conscripti tractant secreta senatus  
Qui nondum primas deseruere nuces (2).

(1) Arrêts VI, 93. — Henri de la Tour d'Auvergne, seigneur d'Oliergues, devenu, par son mariage en 1591, duc de Bouillon et prince de Sedan, enfin maréchal de France sous Henri IV. Zélé calviniste, il était le père du grand Turenne, 1577-1623. Sur sa naissance et le nom de ses tuteurs, v. Arrêts IV-33 et 1-22.

(2) Arrêts 1-76. — Il n'avait pas tout à fait tort : Larocheffavin ne fut-il pas admis conseiller au présidial de Toulouse à 22 ans « ayant trouvé des amis qui me prestèrent plus volontiers des années que n'eussent fait des escus. » Les Parlements de France, I, III, chap. 4, § 23.

Il est permis de penser qu'il employa tous ses efforts à se rendre digne de ses modestes, mais toujours délicates fonctions. La science du Droit est, en effet, une science jalouse qui réclame ses adeptes tout entiers « nulle chose n'étant plus pleine d'es-tude que de droit fère » comme disait un de ses devanciers, et à voir le soin qu'il met à feuilleter les annotations de son père, on devine l'homme consciencieux, le magistrat de labeur et d'étude qui, par ses travaux, méritera d'être appelé une des lumières du second Parlement de France. Il est intéressant de constater que son goût pour les recherches, sa passion pour les recueils de jurisprudence commencent à se révéler dès ce moment, et l'Arrétiste futur n'a pas de peine à retrouver les exemples tirés de ses propres décisions, dont il suit curieusement la fortune devant toutes les juridictions d'appel, quelle que soit l'issue conforme ou contraire, tant l'amour de la justice et de la vérité est son unique préoccupation !

Ce zèle scientifique et cette application aux devoirs judiciaires ne devait pas rester sans récompense, et lorsque l'office supérieur de la Vicomté devint vacant en 1565, sa réputation dans la région désigna Gérald entre tous pour les fonctions de juge-sénéchal, dont il fut investi à la fin de cette même année. Il n'avait alors que 28 ans. Mais où était donc le siège du Sénéchal de Turenne ? Incontestablement à Martel. Le nouvel élu dut donc quitter la maison paternelle, sinon définitivement, du moins par intervalles, quand l'expédition des affaires réclamait sa présence. Cependant, cette promotion qui le mettait en évidence auprès des Parlements de Guyenne et de Languedoc, sa double juridiction d'appel, loin d'amortir ne fit qu'enflammer son zèle, et il ne songea plus qu'à augmenter, par des études nouvelles et plus approfondies, la somme de ses connaissances. Peut-être aussi son mariage en 1568, la naissance d'un fils qui ne se fit point attendre, devinrent autant de stimulants pour son ambition. Quoi qu'il en soit, pendant trois années, de 1569 à 1572, il voulut fréquenter les audiences d'une cour souveraine et celles de Bordeaux fixèrent ses préférences (3).

Quel fut le mobile de cette prédilection au détriment de Toulouse ? Il est demeuré secret. La raison de la dépendance judiciaire est sans portée, puisque le sénéchal de la Vicomté de Turenne s'étendait aussi bien en Languedoc qu'en Périgord et en Limousin. Il faut plus simplement peut-être voir, dans son arrivée à Bordeaux, le résultat d'une invitation amie, ou le désir de s'initier à la jurisprudence d'une autre grande Cour du Midi, après celle de Toulouse.

(A suivre.)

(3) Arrêts II, 70. — III, 50. Mais il ne faudrait pas croire que son séjour à Bordeaux fut continu pendant cette longue période : il revenait entre temps à son poste, où il était régulièrement suppléé par un lieutenant (Chroniq. Saint-Céré par abbé Paramelle, p. 116) et la meilleure preuve en est encore dans son voyage en 1576, à Brives, dont il nous entretient lui-même, pour consulter des avocats (VII, 45.)

DERNIÈRES NOUVELLES

On lit dans la Paix :

« Jusqu'à présent M. le maréchal Canrobert n'a pas envoyé sa démission, et M. le général Gresley n'a pas pourvu à son remplacement. On sait que la commission de classement n'est pas permanente, et n'est pas actuellement en exercice; il n'y a donc pas nécessité de nommer un président immédiatement; d'autre part, comme il est certain que le gouvernement s'est ému du caractère hostile que revêt l'élection du maréchal, il serait possible que le ministre de la guerre prit cette mesure contre le nouveau sénateur de la Charente; mais nous croyons savoir que, dans ce cas, le successeur de M. Canrobert serait le plus ancien des commandants de corps d'armée. »

De son côté le Figaro assure qu'aucune décision n'est prise encore en ce qui touche le maréchal Canrobert :

« Il est invraisemblable, ajoute-t-il, que si la présidence de la commission de classement est retirée au nouveau sénateur de la Charente, cette commission serait complètement remaniée. Les inspecteurs généraux de corps d'armée cesseraient d'en faire partie, et on éviterait ainsi d'avoir à en donner la présidence au duc d'Aumale ou au général Deligny. »

D'un autre côté, on lit dans le Soleil :

« Si la nouvelle de la révocation est exacte, et malheureusement elle paraît l'être, car la République française la confirme indirectement, le cabinet Waddington n'aura jamais

accompli un acte plus maladroit vis-à-vis de l'armée.

Le maréchal Canrobert a des souvenirs bonapartistes dont il ne dissimule pas la persistance, cela est vrai. Mais on ne peut pas dire qu'il soit un homme de parti, on ne peut pas prétendre qu'il ait fait acte de parti. »

On lit enfin dans la France :

On nous assure que le maréchal Canrobert serait fort contrarié du caractère politique attribué à son élection par certains journaux bonapartistes. Le maréchal aurait dit : « Je n'étais pas candidat; on m'a élu parce que je suis un enrégé conservateur. Eh, j'ai accepté le mandat; mais je ne suis toujours qu'un enrégé conservateur... et un soldat. »

Nous savons cependant que, dans les cercles gouvernementaux, on s'étonne que le Maréchal n'ait pas démenti officiellement le caractère de « candidat du prince », que lui attribuent l'Ordre et le Suffrage universel de la Charente.

Paris, 15 soir.

On affirme décidément, dit la France, que M. le maréchal Canrobert repousse absolument l'attitude d'intransigeance contre la République.

Il aurait dit, à diverses reprises, qu'en demandant à assister aux obsèques du prince Napoléon-Eugène, il avait obéi aux devoirs de sa reconnaissance; mais qu'il avait l'intention, si l'autorisation lui avait été accordée, de prouver qu'il était uniquement un soldat de la France, en se plaçant à la première revue derrière le président Grévy.

Vendredi est venu devant la cour l'appel interjeté par M. Lambert et le gérant du journal la Marseillaise contre le jugement du tribunal correctionnel dont on connaît la teneur.

A l'appel de l'affaire, les appelants ne se sont pas présentés, et sur les conclusions du ministère public, la cour a purement et simplement confirmé le jugement de première instance.

Bourse de Paris

Cours du 15 Novembre

Rente 3 p. %	80 70
— 3 p. % amortissable	82 45
— 4 1/2 p. %	112 40
— 5 p. %	114 30

Etude de M<sup>e</sup> AUGUSTE SOURBIEU, avoué-licencié, à Cahors, rue de la Mairie maison Alchié.

VENTE

sur baisse de mise à prix

EN CINQ LOTS

En l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Carayon, Notaire, à Castelneau-Montratrier,

DE DIVERS IMMEUBLES  
Appartenant aux mineurs Chazarenc.

L'adjudication aura lieu le DIMANCHE VINGT-TROIS NOVEMBRE mil huit cent soixante-dix-neuf, à une heure de relevée en l'Étude de M Carayon, notaire à Castelneau-Montratrier.

Suivant jugement rendu le dix-neuf août mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, le tribunal de première instance de Cahors, homologuant la délibération prise par le conseil de famille des mineurs Antoinette et Philomène Chazarenc, devant et sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Castelneau-Montratrier, le dix août mil huit cent soixante-dix-neuf, a ordonné qu'il serait procédé à la vente aux enchères publiques, sur les lieux, par le ministère de M<sup>e</sup> Carayon, notaire à Castelneau-Montratrier, de divers immeubles appartenant aux mineurs Chazarenc et dépendant de la succession du sieur Barthélemy Chazarenc et de la dame Jeanne Baptiste Calvet, mariés, leur père et mère.

Le vingt-six octobre dernier jour fixé pour l'adjudication, toutes les formalités prescrites par la loi ayant été remplies, aucun enchérisseur ne s'est présenté et M<sup>e</sup> Carayon, notaire, a renvoyé les parties à se pourvoir devant le Tribunal.

En conséquence, et sur la requête à lui présentée par M<sup>e</sup> Sourbieu, avoué du sieur Bosc, és-qualités, le Tribunal a rendu à la date du dix novembre mil huit cent soixante-dix-neuf, un jugement ordonnant que les immeubles dont s'agit seraient vendus sur les mises à prix réduites plus bas indiquées, et que l'adjudication aurait lieu en l'étude de M<sup>e</sup> Carayon, notaire.

En exécution de ce jugement et aux requêtes, poursuites et diligence du sieur Guillaume Bosc, cultivateur, demeurant et domicilié au lieu des

Martinets, commune de Fontanes, canton de La Benque, agissant en qualité de tuteur spécial de mineurs Antoinette et Philomène Chazarenc, issues du mariage de feu Barthélemy Chazarenc et avec Jeanne-Baptiste Calvet aussi décédée, ledit sieur Bosc nommé aux dites fonctions, suivant délibération du conseil de famille desdites mineures prise devant et sous la présidence de M. le juge de paix du canton de Castelneau-Montratrier, le dix août mil huit cent soixante-dix-neuf, enregistré, lequel a constitué pour son avoué près le tribunal de première instance de Cahors, M<sup>e</sup> Auguste Sourbieu, y demeurant.

En présence ou lui demeurant appelé du sieur Joseph-François Calvet, propriétaire à Palesy, commune de Castelneau-Montratrier, pris en qualité de subrogé-tuteur desdites mineures, nommé auxdites fonctions par la délibération sus-énoncée du dix août mil huit cent soixante-dix-neuf.

Il sera procédé le Dimanche, vingt-trois novembre mil huit cent soixante-dix-neuf, à une heure précise de relevée, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> Carayon, notaire audit Castelneau, à la vente des immeubles dont s'agit et dont la désignation suit, telle qu'elle a été insérée au cahier des charges, dressé pour parvenir à la vente et déposé en l'étude dudit M<sup>e</sup> Carayon, notaire, ou toute personne peut en prendre connaissance sans déplacement.

DÉSIGNATION:

PREMIER LOT.

Une terre, vigne et friche au Causse du Tronillé, commune de Flagnac, formant les entiers numéros 323, 324 et dix-huit ares du numéro 322, section G, de la matrice cadastrale de cette commune, formant en tout une contenance de trente-neuf ares soixante centiares.

Il est à remarquer que le numéro 323 est porté sous le nom de Bouzerand (Etienné), à Sabatier.

DEUXIÈME LOT.

Une terre, vigne et friche au Causse du Tronillé, numéros 317 et 318 dudit plan, même section, d'une contenance de cinquante-huit ares cinquante centiares.

TROISIÈME LOT.

1<sup>o</sup> Un article de terre labourable sis sous la Tour d'Etienné, dite commune de Flagnac, numéros 223, 224 dudit plan, même section G, d'une contenance de cinquante-cinq ares, vingt centiares;

2<sup>o</sup> Un bois et friche au lieu de Pech de Congoul Etienné, comprenant seize ares environ, du numéro 236 du plan, même section; quarante-trois ares environ du numéro 234; dix ares cinquante centiares environ du numéro 228 et l'entier numéro 229 pour une contenance de vingt-sept ares soixante-dix centiares, ce qui forme une contenance totale de quatre-vingt-dix-sept ares trente centiares;

3<sup>o</sup> Un bois et vigne au Causse du Tronillé, numéros 312, 315, 316, quatorze ares soixante-dix centiares du numéro 234 et l'entier numéro 235, ce qui forme une contenance de quatre-vingt-treize ares soixante-dix centiares.

Il reste à remarquer que les parties des numéros 232 et 228 comprises dans ce lot sont portées mal à propos à la matrice cadastrale sous le nom de Vallet (François), père et fils, à la Tour d'Etienné, commune de Flagnac, qui en payent l'impôt.

QUATRIÈME LOT.

Bois, vigne, friche, terre et bâtisse à la Grèze dite commune de Flagnac; formant les numéros 240, 241, 246, 247, 252, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 259, 261, 263, 264 et 265 dudit plan, même section G, pour une contenance totale de cinq hectares soixante-dix ares trente centiares.

CINQUIÈME LOT.

1<sup>o</sup> Un article de terre labourable et pré au lieu du Cambon d'Etienné ou sous la fontaine, numéros 213, 214, 217 et 218 du plan de la même commune de Flagnac, même section, d'une contenance de un hectare seize ares quatre-vingt-onze centiares et d'un revenu net de soixante-seize francs quatorze centimes;

2<sup>o</sup> D'un article de vigne à la Grèze, formant les numéros 248, 249 et 251, formant en tout une contenance de un hectare cinquante centiares.

MISES A PRIX :

Les enchères s'ouvriront sur les mises à prix fixées par le jugement du dix novembre mil huit cent soixante-dix-neuf, savoir :

Pour le premier lot, sur la mise à prix de quatre-vingts francs, ci. 80 fr.

Pour le deuxième lot, sur la mise à prix de soixante francs, ci. 60 fr.

Pour le troisième lot, sur la mise à prix de deux mille quatre cents fr., ci. 2,400 fr.

Pour le quatrième lot, sur la mise à prix de deux mille francs, ci. 2,000 fr.

Pour le cinquième lot, sur la mise à prix de trois mille cinq cents francs, ci. 3,500 fr.

Fait et rédigé le présent placard par moi avoué poursuivant soussigné.

Cahors, le treize novembre mil huit cent soixante-dix-neuf.

Signé :

AUGUSTE SOURBIEU.

Enregistré à Cahors, le mil huit cent soixante-dix-neuf, F<sup>o</sup> C<sup>o</sup> reçu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.

Signé :

GISBERT, receveur.

S'adresser pour de plus amples renseignements à M<sup>e</sup> Sourbieu, avoué poursuivant en son étude sus-indiquée, et à M<sup>e</sup> Carayon, notaire à Castelneau-Montratrier.

AVIS.

Nous prions nos abonnés en retard de vouloir bien nous couvrir au plus tôt par un mandat sur la poste.

**SANTÉ A TOUS** adultes et enfants rendus sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite :

**REVALESCIÈRE**

Du BARRY, de Londres, 31 ans de succès  
100,000 cures réelles par an.

La REVALESCIÈRE DU BARRY est le plus puissant reconstituant du sang, du cerveau, de la moëlle, des poumons, nerfs, chairs et os : elle rétablit l'appétit; bonne digestion et sommeil rafraichissant; combattant depuis trente ans avec un invariable succès les mauvaises digestions, dyspepsies, gastrites, gastro-entérites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, glaires, flatuosités, ballonnement, palpitations, diarrhée, dysenterie, gonflement, étourdissement, acidité, pituite, migraine, nausée et vomissements après repas ou en grossesse; aigreurs, congestions, inflammations des intestins et de la vessie, crampes et spasmes, oppression, asthme, bronchite, phthisie, (consomption), dartres, éruptions, nervosité, épuisement, dépérissement, fièvre, rhume, catarrhes, échauffement, chlorose, vice et pauvreté du sang, faiblesse, rétention, les

maladies des enfants et des femmes.

Dyspepsie; M. J.-J. Noël, de Thoubillies (Havre); de vingt années de dyspepsie. — Dartres M. Gr. Voos, de Liège, abandonné par les médecins, qui déclaraient qu'à son âge (55) ans toute guérison était impossible, a été totalement guéri des dartres par l'usage de la Revalescière. — N° 49, 871 : M<sup>me</sup> Marie Jobe, de cinquante ans de constipations, indigestion, nervosité, insomnies, asthme, toux, flatuosités, spasmes, et nausées. — N° 46, 270 : M. Roberts, d'une consommation pulmonaire, avec toux, vomissements, constipation et surdité de 25 années. — N° 46, 260 : M. le docteur-médecin Martin, d'une gastralgie et irritation d'estomac qui le faisait vomir 15 à 18 fois par jour pendant huit ans. — N° 46, 218 : M. le colonel Watson, de la goutte, névralgie et constipation opiniâtre. — N° 18, 744 : le docteur-médecin Shorland, d'une hydro-pisie et constipation. — N° 49, 522 : M. Baldwin, de l'épuisement le plus complet, paralysie de la vessie et des membres par suite d'excès de jeunesse.

Quatre fois plus nourrissante que la viande elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîte, 1/4 kil., 2 fr. 25, 1/2

kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 12 kil., 70 fr. — Les Biscuits de Revalescière enlèvent toute irritation en toute odeur fiévreuse en se levant, ou après certains plats compromettants : oignons, ail, etc., ou boissons alcooliques même après le tabac. En boîtes de 4, 7 et 70 fr. — La Revalescière chocolatée, rend l'appétit bonne digestion et sommeil rafraichissant aux plus épuisés. En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 24 tasses, 4 fr.; de 48 tasses, 7 fr.; de 576 tasses, 70 fr.; ou environ 12 c. la tasse. — Eccoï contre bon de poste, les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Cahors, Vinel, pharmacien, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>e</sup>, limited, 26 place Vendôme, et 8, rue Castiglione, Paris.

**Crédit Foncier de France**  
Prêts réalisés en argent.

Le crédit Foncier fait, en argent, jusqu'à concurrence de la moitié de la valeur des terres et maisons et du tiers de la valeur des bois et vignes, des prêts hypothécaires amortissables en 60 ans, moyennant 5 fr. 87 % pour les prêts sur propriétés urbaines, et de

5 fr. 82 % pour les prêts sur propriétés rurales.

Par ces annuités régulièrement payées, on est complètement libéré, sans avoir besoin de s'occuper du remboursement du capital. Les emprunts sont néanmoins toujours remboursables, à la volonté de l'emprunteur. — Les libérations anticipées partielles ou totales peuvent être faites en argent ou en obligations foncières 5 % acceptées au pair, quelqu'en soit le cours.

Le Crédit foncier prête aussi sur dépôt d'obligations foncières et d'obligations communales au taux des avances de la Banque de France et pour 90 jours.

S'adresser à MM. les notaires, ou au Crédit Foncier, à Paris, 19 rue Neuves des Capucines.

**Livret des familles.**

MM. les maires du département du Lot trouveront à l'imprimerie Layton le Livret de Famille à remettre gratuitement aux époux, lors de la célébration du mariage.

Pour tous les extraits et articles non-signés Le propriétaire-gérant, A. Layton.

**PIANOS ET HARMONIUMS**

DES MEILLEURS FACTEURS

**MUSIQUE ET INSTRUMENTS**  
**GODINAUD, FILS**

A CAHORS (Lot), Maison de la Poste.

HARMONIUMS.

PIANOS OBLIQUES.

Accord et réparation. — Vente, échange et location.

1 FRANC par AN 63,000 Abonnés 52 NUMÉROS

**Le Moniteur**  
des  
**Valeurs à Cots**

(Paraît tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères.  
LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs. — La Cote officielle de la Bourse. — Des Arbitrages avantageux. — Le Prix des Coupons. — Des Documents inédits.

PROPRIÉTÉ DE LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE FRANÇAISE DE CRÉDIT. — Capital : 6,500,000 fr.  
Abonnements : UN FRANC PAR AN, 17, rue de Londres, Paris.

**DOUCEDE,**

Marchand TAILLEUR, RUE DE LA LIBERTÉ,  
à Cahors.

J'ai l'honneur de vous informer que j'ai pris la suite des affaires de M. FOISSAC, comme marchand tailleur et que je m'efforcerai de mériter votre confiance par les soins que j'apporterai aux commandes que vous voudrez bien me confier.

Je me recommande spécialement pour la solidité, l'élégance, la bonne qualité et la modicité de mes prix.

DOUCEDE, marchand tailleur.

**MERCERIE, BONNETERIE, DRAPERIE, CHAUSSURES,**

ARTICLES DE VOYAGE.

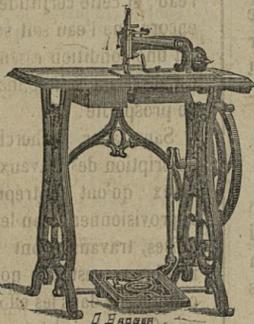
**MACHINES A COUDRE DE TOUS SYSTÈMES**

Accessoires, pièces de rechange et fournitures.

Coupe-boutonnères. . . . 2 fr.



Laines et cotons filés.  
Fils et cotons à tisser.  
Toiles, Nappes, Serviettes. Tapis et descentes de lit. Nattes et paillasons. Calicots, Toiles à matelas et paillasses. Peignes à tisser.  
Bougie économique à essence. Couvertures de voyage et Chance-lières. Couvertures de



laine et de coton. Tapis d'appartement et passages. Mouchoirs fil de Cholet, couvre pieds, Indiennes meubles, Molletons, l'outils et Cadis, Gilets flanelle de santé. Blouses, Chemises, Pantalons, Caleçons, Jupons, Tricots, etc., etc.

SENELLES HYGIÉNIQUES contre le froid des pieds. — Prix : 1 fr.

**Maison LARRIVE,**

5, rue de la Liberté, près de la Cathédrale, à Cahors. (Lot)

VÊTEMENTS IMPERMÉABLES ET CHAUSSURES CAOUTCHOUC

**SUCRE DE RAISIN**

(Extrait du Maïs)

pour obtenir double récolte, et plus, de bon vin; livrable de suite avec le mode d'emploi, à la Droguerie Centrale du sud-Ouest, à Agen.

Vendu au plus bas du cours, franco d'emballage.

**A VENDRE**

DE SUITE POUR CAUSE DE MALADIE Un Fond de

CHAUDRONNERIE et de FERBLANTERIE Situé à Cahors, rue de la Liberté, bonne clientèle.

S'adresser à M. Alazard, rue de la Liberté.

On donnera toute facilité pour le paiement.

**EPILEPSIE**

(Mal caduc) guérie par correspondance le médecin spécial D<sup>r</sup> KILLISCH, à Dresde-Neustadt

(Saxe). Plus de 8000 succès.

**PRESSOIR A VENDANGE**

SYSTEME DE J. LESCAZES, ingénieur.

S'adresser pour l'arrondissement de Cahors, à M. Durieu, rue d'Arnis, à Cahors.

Le Pressoir est exposé sur la Place d'Armes.

**COPEAUX DE GOUDRON**

DU DOCTEUR BRISSAUD (Breveté s. g. d. g.)  
La meilleure préparation de Goudron contre RHUMES, BRONCHITES, GRAVELLE Un copeau de goudron, mis dans une carafe, donne en quelques instants une Eau de Goudron délicieuse, salubre et rafraichissante.  
La boîte : 1 fr. 50.  
ENVOI PROSPECTUS SUR DEMANDE LIEUTARD & C<sup>e</sup>, 89, boulevard Sébastopol, PARIS  
Dépôt à Cahors, pharmacie Centrale.

**A VENDRE**

en bloc ou en détail

**Un beau Domaine**

Situé à Rastassac, commune de Montcabrier, canton de Poy-l'Evêque, composé de Maison de maître et de colon, Hangar, Granges, Ecuries, Remise et Etables. 7 hectares de terre labourables, 10 hectares de Bois, 4 hectares de prés et deux hectares et demi de vignes.

S'adresser à M. Lacombe, propriétaire, qui donnera toutes les facilités possible pour les paiements.

**LA RÉGLISSE SANGUINÈDE**

GUÉRIT les Rhumes, Gastrites, Crampes et Faiblesses d'Estomac. Quand on en mange après les repas, on digère toujours très-bien. Un seul essai suffit pour s'en convaincre.  
Dépôt dans toutes les pharmacies.

Dépôt à Cahors, chez M. Vinel, pharmacien

**AVIS**

Aux Pharmaciens, Droguistes, Photographes, CHIMISTES, etc., etc.

**Eau distillée**

15 c. le litre

A l'Imprimerie A. LAYTON, rue Valentré.

**LA NATIONALE**

Compagnie d'Assurances sur la Vie ÉTABLIE A PARIS, RUE DE GRAMMONT ET RUE DU QUATRE-SEPTEMBRE, 18 Anciennement Compagnie Royale

FONDS DE GARANTIE : 160 MILLIONS

Constitution immédiate d'un Capital payable au décès de l'Assuré  
PAR L'ASSURANCE EN CAS DE DÉCÈS POUR LA VIE ENTIÈRE  
Participation dans les bénéfices de la Compagnie

Augmentation du Revenu  
PAR LA RENTE VIAGÈRE IMMÉDIATE OU DIFFÉRÉE

Capitaux payés aux décès des Assurés depuis l'origine de la Compagnie. . . . .	48,412,727 fr.
Arrérages payés aux Rentiers. . . . .	155,543,717 fr.
Bénéfices payés aux Assurés en cas de décès pour la vie entière. . . . .	17,776,073 fr.

S'adresser pour les renseignements, à M. Bénéch, à Cahors; M. Puel, à Figeac; Lacambre, à Gourdon; Bap<sup>te</sup> Planiol, à Souillac.

**GAZETTE DE PARIS**

Le plus grand des Journaux financiers HUITIÈME ANNÉE Parait tous les Dimanches.

PAR AN 4 FRANCS

ABONNEMENTS D'ESSAI 2 F<sup>rs</sup> La Première Année

Prime Gratuite LE BULLETIN AUTHENTIQUE des Tirages Financiers et des Valeurs à lots PARAISSANT TOUS LES 15 JOURS. Document inédit, renfermant des indications qu'on ne trouve dans aucun journal financier. ENVOYER MANDAT-POSTE OU TIMBRES-POSTE 50, Rue Taillout - Paris. LA GAZETTE DE PARIS a réuni dans son hôtel de la rue Taillout, n° 50, tous les services financiers utiles aux rentiers et capitalistes.

**MAISON GREIL**

HABILLEMENTS TOUS FAITS ET SUR MESURE pour Hommes et pour Enfants

Atelier de fabrication, à Paris, 37, rue Jean-Jacques Rousseau

MAISON DE VENTE A CAHORS, boulevard Sud, au coin de la rue Pénélope

Vous trouverez chez M. GREIL, à Cahors :

COSTUMES COMPLETS d'hiver, pour hommes, depuis	14 fr.
Id. Id. Id. pour enfants, depuis	6 fr.
SOUTANES en très bon drap, sur mesure, depuis	45 fr.
PARDESSUS pour hommes, entièrement doublés, depuis	14 fr.
PARDESSUS pour enfants. . . . . depuis	7 fr.
DOUILLETES ouatées mérinos, garanties. . . . . depuis	45 fr.

Un joli choix d'Echantillons de très belles Etoffes, de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui, sur votre demande, vous seront expédiés directement de Paris, franco.

HABILLEMENTS DE TOUS GENRES ET DE TOUS PRIX BON MARCHÉ SURPRENANT

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et toujours chez les meilleurs tailleurs de Paris, les Uniformes militaires et civils, les Vêtements ecclésiastiques. Les livrées.

**20 à 25 % de Revenu par An, payables par Mois**  
SÉCURITÉ ABSOLUE  
Résultats des Années 1875, 1876, 1877 et 1878  
Brochure explicative : 60 centimes.  
S'adresser à la CAISSE DES REPORTS, 77, rue Richelieu, Paris.